

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

JL  
AC  
G. nish

RECTION GÉNÉRALE  
DE L'AVIATION CIVILE

SERVICE TECHNIQUE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

PARIS , LE 11 SEPTEMBRE 1995

N/REF :

Responsable laboratoire: Brigitte VERDIER

Téléphone : (1) 40 43 57 80

Objet : Agrément

Monsieur le Directeur de la Société  
CEGELEC Projects  
RUGBY CV 1BU  
UNITED KINGDOM  
Attn to Mr FARMER

Monsieur le Directeur,

Vos services ont soumis à l'agrément du STNA le feu de balisage aéronautique commercialisé par votre société référencé ci-dessous:

Constructeur / Marque	Feu	Lampe	Caractéristiques
CEGELEC	ZA181	reflector lamps - 49W Cegelec SLC 00865	sans filtre

Cela a conduit à la réalisation dans le laboratoire du STNA des tests suivants:

Tests	Numéro(s) de dossier
Photométrie - Colorimétrie	94PP123
Mécanique - Electrique	95BF006 - RINDT n°1585 du 22/01/1995

L'analyse des résultats montre que ce feu est conforme aux spécifications photométriques exigées par l'OACI et en conséquence ce feu est agréé pour le balisage de:

**la zone de toucher des roues (blanc) Annexe 14- figure 2.5**

pour une utilisation avec l'embase Cegelec ZM181 8".

Toute modification optique ou mécanique ultérieure à cette date devra être communiquée au STNA et le feu ainsi modifié devra faire l'objet d'un nouvel agrément.

L'autorisation d'installation de ce matériel est donnée pour un an. Une autorisation définitive sera prononcée après présentation d'un dossier réunissant les lieux d'installation de ce matériel.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

L'Ingénieur en Chef de l'Aviation Civile  
Chef du département  
" Balisage-Sécurité Incendie  
Approvisionnement et Contrôle en Usine "

  
Jean-Pierre LETURCO